



Mairie
73500 BRAMANS
Tél. : 04 79 05 10 71
Fax : 04 79 05 37 59

E-mail : communedebamans@orange.fr
www.bramans.fr

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008

	Présents :	Absents :	A donné pouvoir à :
Yvon CLARAZ	X		
Marcel FAVRE		X	Yvon CLARAZ
Pascal DUPRE	X		
Michel MELQUIOT	X (à 18h15)		
Michel GENTY	X		
Gérard SIMON	X		
Jean-Marie FAVRE	X		
Elisabeth BLANC	X		
Sébastien MENJOZ	X		
Dominique POYARD		X	
Joseph RATEL	X		

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	10

Date de convocation :	15-12-2008
-----------------------	------------

ORDRE DU JOUR :

- o Travaux
- o Foncier
- o PNV – Convention
- o Classement des chemins dans la voirie communale
- o Hannibal
- o RD100 – Charte
- o Tarification de l'eau
- o Décisions modificatives
- o Tourisme et animation
- o Personnel communal
- o Location : révision de tarifs
- o Facturations à Neige et Soleil
- o Information du Conseil Municipal par les Délégués aux instances supra-communales

TRAVAUX

Lotissement de Lenfrey :

Les travaux de viabilité du lotissement de Lenfrey ont fait l'objet d'un appel d'offres avec 2 lots : LOT NUMERO 01 – TERRASSEMENT-RESEAUX-ENROBES et LOT NUMERO 02 – CABLAGE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE.

Le Conseil Municipal approuve les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

Entreprises retenues :

LOT NUMERO 01 – TERRASSEMENT-RESEAUX-ENROBES

ENTREPRISE	HT
Grpmt HMTP-EIFFAGE TP	501 779.50 euros

LOT NUMERO 02 – CABLAGE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE

ENTREPRISE	HT
PORCHERON	51 731.75 euros

Immeuble « Pancrace »

Le Conseil Municipal approuve les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres pour la signature d'un avenant avec l'entreprise Burrot pour la réalisation d'une chape liquide sur les câbles chauffant du fait des nouvelles orientations en matière de choix énergétique.

Il en résulte l'état ci-après :

	Entreprise et corps de métier	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Montant final après avenant
Lot 6	revêtement sols collés Ese BURROT	10 616.50	+ 5 274.45	15 890.95

RD 1006 entre le lieu-dit « les Glières » et le pont à l'amont de la sortie du Verney

Le plan de signalétique comprenant les panneaux de police limitation de vitesse, entrée et sortie de village, arrêt bus, signalisation touristique ... a été approuvé.

PNV

Le Parc National de la Vanoise propose un avenant à la convention 91/06 signée avec cet organisme qui avait pour objet notamment l'aide à la politique patrimoniale dans les Communes du PNV.

L'avenant proposé a pour objet :

- d'augmenter la durée de la convention prévue initialement fin 2008, en la prolongeant jusqu'à la mise en œuvre de la charte, soit au plus tard en avril 2011.
- de mettre à jour l'engagement financier de la Commune, à savoir pour Bramans, une aide de 32.00 euros le m2 jusqu'au 31 décembre 2009. (délibération du 09 mars 2007)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le présent avenant

CLASSEMENT DES CHEMINS DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire indique qu'un certain nombre de chemins ruraux sont utilisés aujourd'hui comme voie communale comme par exemple la route du Mont Froid et la route du Jeu (en partie). Le Conseil Municipal accepte le principe de procéder à la révision du tableau de classement des voies communales.

HANNIBAL

A l'unanimité des conseillers municipaux présents (8+1 sur 11) il a été acté lors du conseil municipal du 19/12/08 sur le projet Espace Hannibal les points suivants :

1 – Dossier ALCOTRA à déposer en 03/09 pour environ 300K€

- Rénovation des sentiers de la Colombière et de la Crosta
- Création du parcours à thème
- Aire de stationnement au Cernay
- Voir la possibilité sur le parcours à thème de rajouter des tables d'orientations (Petit MT Cenis, etc. ...), une liaison par la vallée d'Ambin qui rejoindrait le Col Clapier et de rendre plus fonctionnelle, conviviale l'ancienne baraque des douaniers au planay qui est utilisée actuellement comme salle hors sac.

2 – Parc animalier sur le lieu dit "AU MOLLARD"

- Approbation de la municipalité pour aboutir à cette réalisation
- Engager toutes les actions nécessaires et documentations dans les meilleurs délais pour aboutir au dépôt du dossier "enquête public".
- Intégrer dans le périmètre du parc la grotte des "14 chapeaux"
- Mettre à jour votre document d'intention suite à réunion avec DSV et C/R du 24/10/08.

RD100 CHARTE

Le principe de la charte proposée par le Conseil Général est accepté. Une délibération autorisant le Maire à la signer sera prise ultérieurement.

TARIFICATION DE L'EAU

Afin de se mettre en conformité avec l'arrêté du 06 août 2007 et le seuil d'obtention des subventions par le Conseil Général, une nouvelle tarification de l'eau est adoptée, applicable à compter de la facturation 2009, à l'unanimité moins 1 abstention.

TARIFS DE L'EAU

(applicable à compter de la facturation 2009)

Part fixe par Unités de Logement (UL) 65.00 euros
Rappel – UL avec une base obligatoire de 1 part fixe par UL

PRIX DE L'EAU AU M3

Les **170** premiers m³ : **0.55 €**
 A partir de **171** m³ : **0.25 €**

Tarif des interventions :

Montant forfaitaire pour frais de fermeture ou d'ouverture de vanne	:	16.00 euros
Indemnité pour course vaine	:	13.00 euros
Bris des scellés du compteur	:	40.00 euros
Indemnité compteur détérioré ou disparu	:	80.00 euros

A ces tarifs s'ajouteront les taxes en vigueur.

DECISIONS MODIFICATIVES

Des décisions modificatives sont adoptées pour des mises à niveau avant la fin de l'année comptable.

BUDGET COMMUNAL

Exercice 2008

D.M. 5 - M 14

Compte		Désignation	Montant
2315-106	ID	Rue du Bossat	+ 2 600.00
2315-123	ID	Combe II	- 2 600.00
2315-107	ID	Illuminations	+ 1 030.00
2315-123	ID	Combe II	- 1 030.00
2313-204	ID	Patrimoine culturel	+ 420.00
2313-202	ID	Divers bâtiments communaux	- 420.00

TOURISME ET ANIMATION

HLL :

Un point est fait sur les négociations en cours au sujet des malfaçons constatés sur les HLL. D'autre part il est confirmé que des tests d'utilisation en conditions réelles seront effectués sur les HLL modifiés par les entreprises (5 chalets) à l'occasion des vacances scolaires de cette fin d'année. A l'occasion de la prochaine réunion avec les experts courant janvier 2009 il sera fait un point sur le résultat du test.

Il est rappelé également que tous les frais complémentaires de surveillance, ménage, interventions techniques, production énergétique ... hors fonctionnement dit normal des chalets seront chiffrés et envoyés à l'expert Monsieur Pierre FORAZ en complément des pertes d'exploitation.

FLEURISSEMENT :

Il est confirmé que l'inventaire des sites de fleurissements à bien été effectué comme prévu en fin d'été 2008. Une demande de devis pour l'année 2009 doit être faite de toute urgence. Choix du prestataire avant fin février

ESPACE MULTI MEDIA :

Il est communiqué les horaires de fonctionnement du service sur les fêtes de fin d'année et il est demandé la présence d'un employé communal ou d'une secrétaire de mairie pour tenir la permanence. cela semble difficile. Pour se faire un appel au bénévolat sera fait.

SITE INTERNET :

Un point est fait sur les négociations et rencontres avec les responsables de l'Office du Tourisme des 3 petits villages sur les dysfonctionnements des sites Internet et il est rappelé que notre objectif reste la valorisation du parc locatif des indépendants du village.

Il est également confirmé que la fréquentation touristique des deux derniers hivers reste inacceptable pour le village.

Pour ce faire il est demandé à tous d'oeuvrer pour le collectif des logeurs de BRAMANS et de mettre tout en œuvre pour obtenir une bien meilleure représentation des offres.

Il est confirmé que la présentation de ces derniers mois sur la première page de notre site n'est pas cohérente avec nos attentes et pénalise l'activité économique du village.

Donc il devient urgent de revoir cette mise en page.

ANIMATION :

Le point est fait sur les nouvelles intentions de l'Office du Tourisme et il est demandé à tous de suivre le déroulement des animations et de participer à la vie du village ; à suivre...

En plus des animations prévues par l'office du Tourisme des 3 petits villages, nous prévoyons d'organiser deux manifestations importantes cette année : une journée de la glisse, le 18/02/09, et bien sûr, le 15 Août. Afin d'impliquer tous les habitants du village, un groupe de travail est mis en place à partir du vendredi 09 janvier, 20 h, pour échanger des idées et préparer ces manifestations. Tous ceux qui désirent s'impliquer dans ces projets sont cordialement invités à participer à ces réunions, à raison d'une fois par mois."

PERSONNEL COMMUNAL

Le principe d'une prime de fin d'année est accepté.

Le responsable des employés communaux techniques indique qu'il est toujours à la recherche d'un employé saisonnier pour des tâches polyvalentes pour l'hiver.

Il est confié à un Conseiller Municipal le soin de définir les compensations financières ou autres des employés techniques pour les astreintes en période hivernale.

LOCATION

La location des pâturages communaux d'Ambin avec Monsieur Auguste FAVRE est actualisée en fonction des arrêtés DDAF soit une augmentation cumulée de 2.51 %. Le montant de la location annuelle pour 2008 - 2009 et 2010 sera de 900.00 + 2.51 % = 922.60 euros

FACTURATION A NEIGE ET SOLEIL

Le Conseil Municipal approuve la facturation à Neige et Soleil pour 2008 :

- TERRAIN DE SPORT 459.20 euros
41 vacations à 11.20 euros

- TENNIS 2 256.00 euros
480 heures à 4.70 euros

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LES DELEGUES AUX INSTANCES SUPRA-COMMUNALES

Compte tenu de l'importance du dépassement budgétaire pour la construction de la caserne des pompiers de Modane, le Maire indique que cette affaire a été portée à l'ordre du jour du dernier conseil de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise. Après un débat animé, le conseil communautaire a décidé de prendre à sa charge la totalité de la participation de la commune de Bramans, soit 74 596.31 euros.

Fin de séance à 22H00